

Avis Technique 6/09-1854*02 Add

Additif à l'Avis Technique 6/09-1854

Menuiserie PVC

*Fenêtre à la française
oscillo-battante
et à soufflet*

*Inward opening
tilt and turn
and hopper window*

*Nach innen öffnendes
Dreh-und
Kippflügelfenster*

Série 8000

Titulaires : Société Gealan Fenster Systeme GmbH
Hoferstrasse 80
DE-95145 Oberkotzau

Gealan SARL
Systèmes de fenêtres
ZAE des Terres d'Or
Route de Saint-Philibert
FR-21220 Gevrey Chambertin

Tél. : 03 80 74 29 54
Fax : 03 80 70 05 16
E-mail : bienvenue@gealan.fr
Internet : www.gealan.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 6
Composants de baie, vitrages

Vu pour enregistrement le 16 mars 2011



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 6 « Composants de baie, vitrages » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 23 septembre 2010, la demande formulée par la Société Gealan de voir compléter l'Avis Technique 6/09-1854 du système Série 8000, afin de pouvoir utiliser une nouvelle parclose et des possibilités de thermosoudure à plat.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte du procédé

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

1.2 Identification

1.21 Profilés

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

1.22 Fenêtres

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Il est identique au domaine proposé : en menuiserie extérieure mise en œuvre (limitation cf. Conditions de mise en œuvre du Cahier des Prescriptions Techniques) :

- dans des murs en maçonnerie ou en béton, la pose se faisant en applique ou en feuillure intérieure ainsi qu'en tableau, ou au nu extérieur en cas d'isolation par l'extérieur,
- sur des dormants existants (bois ou métallique).

2.2 Appréciation sur le système

2.21 Aptitude à l'emploi

Stabilité

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

Sécurité

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

Étanchéité à l'air et à l'eau

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

2.22 Durabilité - entretien

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

2.23 Fabrication - contrôle

Profilés PVC

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

Fenêtres

La fabrication des fenêtres est réalisée par des entreprises assistées techniquement par la Société GEALAN.

Chacune des unités de fabrication de fenêtres peut bénéficier d'un Certificat de Qualification constatant la conformité du produit à la description qui en est faite dans le Dossier Technique et précisant les caractéristiques A*E*V* complétées dans le cas du certificat ACOTHERM par les performances thermiques et acoustiques des fenêtres fabriquées.

Les fenêtres certifiées portent sur la traverse haute du dormant : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :



ou dans le cas des produits certifiés ACOTHERM



x et y selon tableaux ACOTHERM

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de fabrication

Profilés PVC

Les dispositions prises par le fabricant dans le cadre de la marque « NF – Profilés de fenêtres en PVC (NF126) » sont propres à assurer la constance de qualité des profilés.

L'autocontrôle de fabrication des profilés de coloris caramel et marron font l'objet d'un suivi par le CSTB.

Les profilés sont filmés par la Société GEALAN à TANNA (DE).

Profilés filmés

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

Profilés d'étanchéité

Les parties actives des profilés d'étanchéité des parclose en matière TPE coextrudés font l'objet d'une homologation caractérisée par les codes CSTB F550, A621 en coloris gris et A552, A623 en coloris noir.

Fenêtres

Les fenêtres doivent être fabriquées conformément au document « Conditions Générales de fabrication des fenêtres en PVC faisant l'objet d'un Avis Technique ».

La mise en œuvre des vitrages en atelier sur sera faite conformément à la norme XP P 20-650-1 (NFP20-650-1).

La fabrication des fenêtres doit faire l'objet d'un contrôle à chaque stade de l'exécution.

L'assemblage par soudure à plat des meneaux et traverses 8036.., 8037.. et 8039.. doit être réservé aux fabrications certifiées et validé pour chaque type de machine avec son adaptation des profils associée.

Les contrôles sur les fabrications bénéficiant du droit d'usage de la marque « NF-Certifié CSTB Certified Menuiseries et Blocs Baies PVC (NF 220) » doivent être exécutés selon les modalités et fréquences retenues dans le règlement.

Pour les fabrications n'en bénéficiant pas, il appartient au maître d'ouvrage ou à son délégué de vérifier le respect des prescriptions techniques ci-dessus et en particulier le classement A*E*V* des menuiseries.

Conclusions

Appréciation globale

Compte-tenu des justifications produites, l'Avis Technique 6/09-1854 Série 8000 s'applique aux menuiseries fabriquées avec les nouveaux éléments.

Validité

Celle de l'Avis Technique, soit jusqu'au 30 juin 2011.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 6
Le Président
Pierre MARTIN*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Pour la thermosoudure à plat, le critère de soudabilité des profilés pris en compte est celui de la norme NF EN 12608. Le domaine d'emploi de cet Avis Technique couvre les fenêtres avec soudure à plat que lorsque ces fenêtres bénéficient du droit d'usage de la marque de qualité NF-Certifiée CSTB Certified.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 6
Hubert LAGIER

Document non valide

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

2. Constituants

2.1 Profilés PVC

Les références sont composées de 6 chiffres, les 4 premiers caractérisent la section du profilé et les deux suivants, sa matière (00 pour le blanc, 03 pour le marron, 05 pour le caramel).

Pour les profilés plaxés, on ajoute à la référence « 2* » pour un plaxage sur matière marron (code 03) ou caramel (code 05).

Les déclinaisons sont données dans le tableau 1.

2.11 Profilés complémentaires

Parcloses à joint coextrudé (gris ou noir) : réf. 7146..

2.2 Film coloré MBAS de RENOLIT

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

Le plaxage s'effectue selon les déclinaisons du tableau1 et les figures du dossier technique.

2.3 Profilés complémentaires d'étanchéité

- Matière des parties actives TPZ-(PVC+NBR) (code CSTB F550 ou A621, coloris gris) :
 - de parclose coextrudé ou postextrudé.
- Matière des parties actives TPZ-(PVC+NBR) (code CSTB A552 ou A623, coloris noir) :
 - de parclose coextrudé ou postextrudé.

2.4 Vitrage

Isolant de 46 mm pour la référence 7146...

3. Éléments

3.1 Cadre dormant

3.11 Drainage

Orifices de 28 x 5 mm directs avec la répartition suivante :

- 2 orifices jusqu'à une largeur de 1,20 m de clair dormant,
- 3 orifices au-delà de 1,20 m.

3.12 Equilibrage de pression

Pour un drainage direct, l'équilibrage de pression est assuré par deux couples usinages sur la traverse haute jusqu'à une largeur de 1,20 m de clair dormant : un usinage vertical débouchant du recouvrement extérieur et un horizontal en fond de feuillure, de même section que ceux de la traverse basse ou de diamètre minimum 6. Un autre couple d'usinage centré sur la traverse haute est réalisé au-delà de 1,20 m de clair dormant.

3.2 Cadre ouvrant

3.21 Thermosoudure à plat pour les fabrications certifiées

Les profils 8036.., 8037.. et 8039.. sont adaptables sur tous les profils ouvrants. L'opération est complétée par une étanchéité au mastic silicone de la rainure à parclose et de la remontée sur le recouvrement extérieur ouvrant en cas de soubassement sensible à la présence d'humidité.

4. Fabrication

La fabrication s'effectue en trois phases :

- extrusion des profilés PVC,
- plaxage des profilés PVC,
- élaboration de la fenêtre à partir de ces profilés.

4.1 Extrusion des profilés PVC

Les profilés PVC sont extrudés par la Société GEALAN à TANNA (DE), à OBERTKOTZAU (DE) et à RZGOW (P) suivant un Cahier des charges précis à partir des compositions vinyliques homologuées au CSTB décrites dans l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

Des contrôles de la matière blanche et de l'extrusion sont effectués selon les spécifications du règlement technique de la marque NF-CSTB « Profilés de fenêtres en PVC » NF126.

Les mêmes contrôles sont effectués sur les profilés caramel et marron qui font l'objet d'un suivi du CSTB.

4.2 Plaxage des profilés

Sans modification à l'Avis Technique 6/09-1854 et son additif 6/09-1854*01 Add.

4.3 Assemblage des fenêtres

Les fenêtres sont assemblées par des entreprises licenciées et selon les spécifications techniques de la Société GEALAN Fenster Systeme GmbH et avec l'assistance technique de la Société GEALAN SARL.

Les fabrications en conformité avec l'avis technique peuvent bénéficier du droit d'usage de la marque de la marque « NF-Certifié CSTB Certified Menuiseries et Blocs Baies PVC (NF 220) ».

B. Résultats expérimentaux

a) Essais sur Angles soudés - Essais effectués par le CSTB

- Résistance d'assemblages thermo soudés à plat (8036.., 8037.. et 8039..) (RE CSTB n° BV11-071).

b) Essais sur Menuiserie - Essais effectués par le CSTB

- Essais A* E* V* sur châssis 2 vantaux à la française, ouvrants (5510 00) et battement extérieur (8030 00), traverse basse PVC (8003 00) en drainage direct, L x H = 1,676 m x 2,226 m (dos de dormant) (RE CSTB n° BV11-056).

C. Références

Plusieurs milliers de fenêtres.

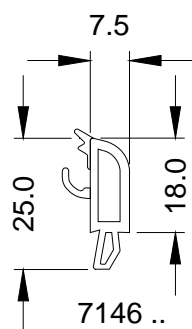
Tableau et figures du Dossier Technique

Tableau 1 – Tableau de références des profilés PVC

Désignation	Références des profilés				
	Référence	Code couleur	Code plaxage		
			Extérieur	Intérieur	Extérieur / Intérieur
Parcloses avec joint coextrudé	7146	00			
		03	 	 	2*
		05	 	 	2*

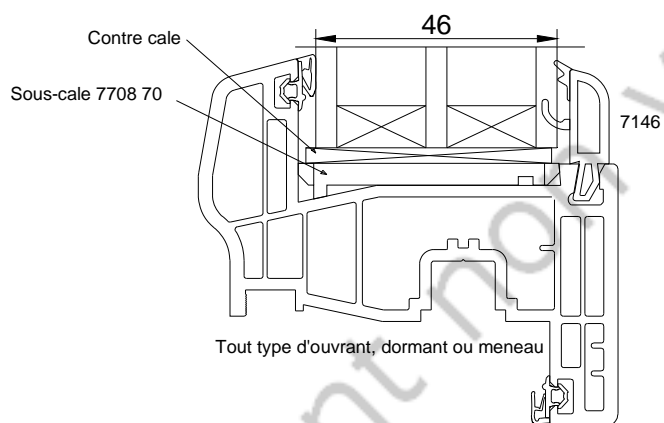
Document non valide

PARCLOSES



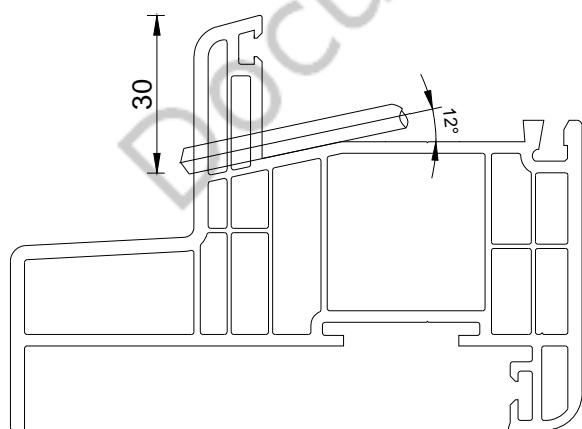
COUPE DE PRINCIPE

VITRAGE DE 46 MM

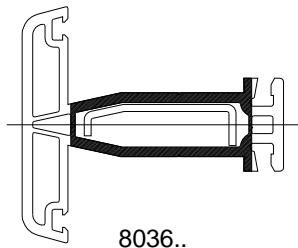
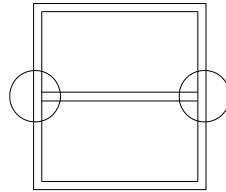


DRAINAGE

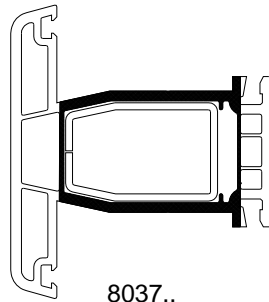
DORMANT



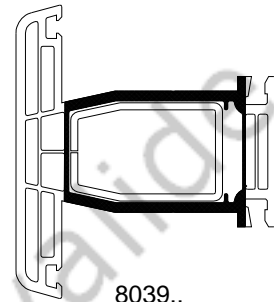
PRINCIPE DE LA THERMOUSOUDURE A PLAT OUVRANT



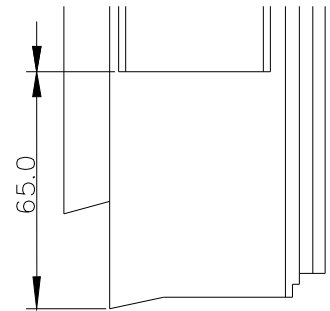
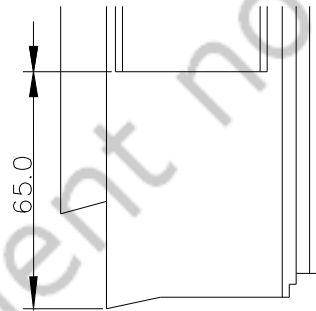
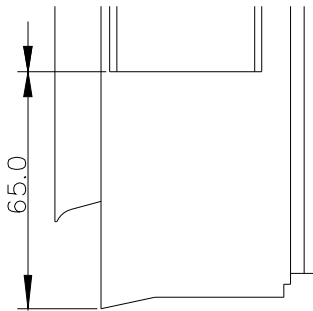
8036..



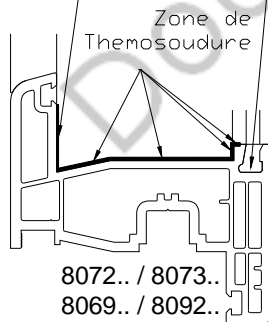
8037..



8039..

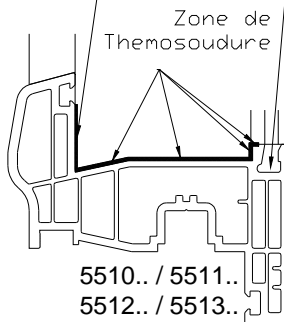


Etanchéité complémentaire à réaliser en cas de présence d'un sous-bassement sensible à l'eau



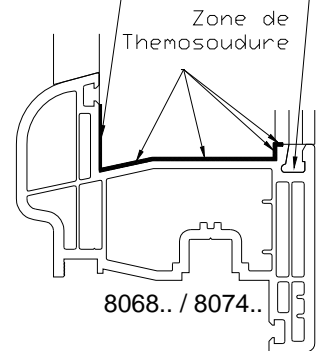
- 8072.. / 8073..
- 8069.. / 8092..
- 8093..
- 8094..
- 8097.. / 8098..
- 8081..

Etanchéité complémentaire à réaliser en cas de présence d'un sous-bassement sensible à l'eau



- 5510.. / 5511..
- 5512.. / 5513..

Etanchéité complémentaire à réaliser en cas de présence d'un sous-bassement sensible à l'eau



- 8068.. / 8074..